

QUE le mandat de cette délégation soit d'y exposer la position du Québec conformément à la décision du Conseil des ministres.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
ANDRÉ DICAIRE

45906

Gouvernement du Québec

### **Décret 141-2006, 10 mars 2006**

CONCERNANT la clôture de la première session de la 37<sup>e</sup> Législature du Québec et la convocation de l'Assemblée nationale pour une nouvelle session

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE la première session de la 37<sup>e</sup> Législature du Québec prenne fin le 10 mars 2006 à 15 h 30 et que l'Assemblée nationale soit convoquée pour une nouvelle session débutant le 14 mars 2006 à 14 heures.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
ANDRÉ DICAIRE

45920